

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la délibération n°20230522-10DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 22 Mai 2023

Considérant que pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat pour toutes les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite apporter un soutien financier aux particuliers dans le cadre d'un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat et au développement des énergies renouvelables, sans condition de ressources ;

DECIDE

Article 1^{er} : Conformément aux décisions prises lors du comité de sélection du fonds Habitat – Energie qui s'est tenu le 13 mars 2025 en présence de :

- M. Jean-Philippe LHOTELAIS, Vice-Président
- Mme Annick GREMY, Vice-Présidente

La Communauté de Communes de la Veyle accorde les subventions maximum suivantes :

Nom	Prénom	Commune	Nature Travaux	Montant maximum de la subvention accordée
AUGEY	Matthieu	LAIZ	panneaux photovoltaïques	2 000 €
FILET	Marie Claude	GRIEGES	panneaux photovoltaïques	1 711 €
HUAN	Ludovic	CORMORANCHE	poêle à granulés	1 401,5 €
LE BON DELAPOINTE	Lorelei	CHANOZ CHATENAY	réfection de façade	2 000 €
MARTINEZ	Marlène	GRIEGES	réfection de toiture	2 000 €
BOTTEON	Charly	PONT DE VEYLE	poêle à granulés	834,6 €
DUPUIS	Maxime	MEZERIAT	réfection de façade	2 000 €
VIENOT	Franck	SAINT ANDRE D HUIRIAT	poêle à bois	1 070,6 €
MOREL	Bertrand	SAINT JEAN SUR VEYLE	réfection de toiture	

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250313-01DP-AR
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

MOREL	Louis	PONT DE VEYLE	isolation des murs	1 807,8 €
MOREL	Louis	PONT DE VEYLE	isolation des combles	574,8 €
MOREL	Louis	PONT DE VEYLE	isolation des planchers bas	405,6 €
PINCHON	Lucette	PERREX	poêle à bois	1 157,3 €
GEOFFROY	Rémi	MEZERIAT	isolation des combles	1 468,7 €
GEOFFROY	Rémi	MEZERIAT	isolation des murs	1 725,1 €
SZTACH	Jean-Pierre	GRIEGES	réfection de toiture	2 000 €
DANIEL	Julien	PONT DE VEYLE	réfection de façade	2 000 €
PINCHON	Magali	PERREX	poêle à granulés	1 341 €
BION	Alexis	GRIEGES	réfection de façade	2 000 €
CAMUS	Julien	GRIEGES	kit solaire	78,4 €
BIANCHETTI	Lucile	VONNAS	isolation des murs extérieurs	2 000 €
BIANCHETTI	Lucile	VONNAS	isolation des combles	1 050 €
MORRIER	Christian	CROTTET	réfection de façade	2 000 €
GABILLET	Thierry	GRIEGES	poêle à bois	937,7 €
GABILLET	Thierry	GRIEGES	chaudière à granulés	2 000 €
GENILLON	Eric	MEZERIAT	panneaux photovoltaïques	2 000 €

Article 2 : Un exemplaire de la présente décision sera transmis au trésorier de la Communauté de communes et au contrôle de légalité. Les bénéficiaires seront informés de cette attribution.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 13/03/2025

Le Président



Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 21/03/2025

Transmis en Préfecture le : 21/03/2025

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250313-20250313-01DP-AR
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025